



Madame la Directrice régionale des Finances Publiques,

Le funeste plan d'Adaptation des Structures et du Réseau (A.S.R.) prévoit, pour 2018, la création de deux Services Départementaux de l'Enregistrement (S.D.E.) dans les Bouches du Rhône. Ces deux nouvelles structures (alors que votre projet initial, retoqué par la Direction générale, prévoyait une seule antenne marseillaise...), basées à Marseille et à Aix, se constitueraient par la fusion des six Pôles Enregistrement déjà existants sur le département, et rattachés administrativement aujourd'hui à des Services des Impôts des Entreprises (Aix Nord, Marseille 2/15/16, Marseille, 5/6, Marseille 11/12, Salon, Tarascon). Voilà l'ampleur exhaustive mais néanmoins fort maigre des informations dont disposent les agents et leurs représentants à bientôt un an de la mise en place de ces nouvelles structures.

Aussi bien sur les présupposés idéologiques (fusionner des services exsangues ne fait qu'additionner les difficultés et ne résout en rien la sinistre pénurie) que sur la communication nébuleuse et opaque qui entoure le projet des S.D.E. ("ne vous inquiétez pas, on a le temps" disait, en son temps, l'ancien Directeur du Pôle Pilotage et Ressources), les collègues et leurs représentants ont l'amère impression de revivre la difficile mise en place du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine (P.C.R.P.). Pour mémoire, les organisations syndicales avaient, dès son officialisation, pointé les nombreux écueils du projet. Balayées d'un revers de main par la Direction régionale, nos inquiétudes se sont malheureusement concrétisées au fur et à mesure de l'installation progressive du service. "Celui qui ne connaît pas l'histoire est condamné à la revivre" dit l'adage ; vous connaissez l'histoire, les agents et leurs représentants aussi ; ne nous condamnez pas à la revivre.

La précipitation, l'opacité, la brutalité de la mise en place de l'inique A.S.R. n'entraînent qu'un peu plus la dégradation des conditions de vie au travail des collègues et la baisse indubitable de la qualité de service rendu aux usagers. Vous vous faites fréquemment, Madame la Directrice, le chantre d'un dialogue social de qualité, fait d'échanges respectueux et constructifs basés sur des arguments techniques précis : pour le bien des agents et des usagers, écoutez et prenez le temps de la concertation. Car la mission de l'enregistrement est un métier, particulièrement technique, très particulier au sein de la DGFIP. Par ailleurs, et surtout, votre projet viendrait impacter des services, les Pôles Enregistrement, déjà particulièrement sinistrés en terme d'effectif. Notre organisation syndicale vous a alerté à de nombreuses reprises sur la situation catastrophique que déplorent et affrontent quotidiennement les collègues. Services déjà exsangues, les Pôles Enregistrement récupèrent de plus désormais la tâche FI3S. Personne n'est dupe sur les bienfaits d'une telle fusion, qui, encore une fois, n'obéit qu'à la doxa de la réduction des coûts. Quelle logique va t'on mettre en avant face aux usagers de l'ouest du département qui vont devoir se déplacer à Aix ou Marseille, puisque la mission enregistrement va disparaître de Salon et de Tarascon? Devons nous comprendre qu'il faut aussi que ces concitoyens là "se désintoxiquent du guichet"? Solidaires Finances

Publiques a pointé, au niveau national et sur le plan local, les raisons objectives qui contredisent la concentration inacceptable des services, approche dogmatique des Directions régionale et nationale qui va à l'encontre du bon fonctionnement de la mission et des attentes des agents. L'enregistrement repose essentiellement sur la technicité et l'expérience des agents, or les regroupements géographiques vont entraîner des changements de métier et une perte massive des connaissances détenues par les collègues. Le cumul des changements de nature de l'encadrement et des regroupements de services, dans un contexte de surcharge durable de la masse de travail, ne peuvent qu'inquiéter les agents.

La journée nationale du 15 novembre dernier a rencontré un écho massif dans notre département. Les collègues des Pôles Enregistrement étaient ainsi particulièrement impliqués dans cette mobilisation. Face à cette exaspération, pourquoi ne pas donner une visibilité totale sur vos desseins? Les collègues ont le droit de pouvoir envisager leur avenir personnel sans être tenus dans l'ignorance de l'évolution des implantations. Pour Solidaires Finances Publiques, tout doit être mis sur la table de manière à rechercher toutes les solutions alternatives à la systématique concentration physique des moyens. C'est la responsabilité sociale et organisationnelle des Directions régionale et générale que de prendre en compte l'ensemble des impacts de leurs décisions. A un mois du dépôt des demandes de mutation, et afin de donner toute visibilité aux agents pour qu'ils puissent se décider en conscience, il devient urgent de répondre clairement et rapidement à leurs interrogations légitimes au sujet des conditions de travail, des locaux, de l'organisation de la mission et des conséquences R.H.. A cette fin, Solidaires Finances Publiques 13 vous exhorte, Madame la Directrice régionale, à faire preuve de courage et de sens des responsabilités en ajournant ce projet impréparé et périlleux.

*Maxime PICARD*

*Co-secrétaire Solidaires Finances Publiques 13*